



Remplacement d'une chaudière fuel

Par **Marina6231**, le **21/05/2017** à **15:19**

Bonjour,
Mon propriétaire est une relation que nous connaissons depuis pas mal de temps.
Il est artisan.

Nous sommes locataires et notre chauffagiste, à la dernière révision de la chaudière, nous a dit qu'elle était fatiguée et que notre propriétaire devait nous la changer.

L'an dernier, la chaudière était tombée en panne et notre propriétaire avait acheté une chaudière d'occasion comme la notre et envisageait de nous la poser lui-même.

Ma question : est-il habilité à le faire ? vu qu'il n'est ni plombier, ni chauffagiste ? Par rapport à notre assurance est-ce que cela pourrait poser souci en cas de pépin ?

De plus, j'ai déjà subi par le passé un souci de monoxyde de carbone et je ne tiens pas à ce que cela recommence et je n'ai pas confiance.

Puis je avoir votre avis sur la question et surtout, savoir s'il a le droit de poser une chaudière pour une maison qu'il loue ? un propriétaire a des obligations aussi, de sécurité envers ses locataires il me semble...

Merci à vous.

Par **Visiteur**, le **21/05/2017** à **22:10**

Bonsoir,
Je crois savoir que pour le gaz, toute installation de chauffage doit être validée par Qualigaz, qui contresigne le Certificat de Conformité d'Installation (CCI)
Pour le fuel, le recours à un professionnel n'est pas obligatoire.
Mon conseil...
Sachant que l'entretien/révision est- elle - obligatoire chaque année et qu'il peut être réclamé par votre assureur, faites le réaliser rapidement après Installation.

Par **Marina6231**, le **22/05/2017** à **10:09**

bonjour,
merci de votre réponse.
je comptais bien faire la révision après, mais j'estime que n'importe quel guss n'est pas
habilité à installer une chaudière, je suis assez surprise...